



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 10 juillet 2025

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOSIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

**Absents avant donné procuration** : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOSIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

**Absent** : Laurent JOVENET

**Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance**

**35 - VOYAGES SCOLAIRES – PARTICIPATION VILLE 2025/2026**

Madame VALLIN fait part à l'assemblée que des demandes de participation de la ville aux financements de voyages scolaires sont régulièrement présentées par les familles dont les enfants sont aubygeois scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieur sur la ville ou sur l'extérieur.

Il est proposé de fixer, pour l'année scolaire 2025/2026, la participation de la ville de la façon suivante (tarifs identiques à l'année scolaire 2024/2025) :

- 5 € par jour et par élève pour les séjours de 5 à 8 jours,
- 4,50 € par jour et par élève pour les séjours de 9 jours et plus.

Cette participation ne concerne pas les élèves scolarisés au collège d'Auby qui bénéficieront d'une subvention annuelle globale pour ce type d'action (convention).

Il est à noter que la période de trajet aller/retour compte dans la durée du séjour. A titre d'information, pour l'année scolaire 2024/2025, une seule demande a été faite ce jour.

**Sur ces bases, et après avis favorable de la commission scolaire du jeudi 24 avril 2025 et du Bureau municipal du lundi 02 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :**

- La participation de la ville pour le financement des voyages scolaires pour l'année 2025/2026.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Approuve** la participation de la ville pour le financement des voyages scolaires pour l'année 2025/2026, telle que susmentionnée.

La Secrétaire de Séance

Dorothée LORTHIOS

Pour copie conforme,  
Le Maire

Bernard CZECH